**PROJET D’ETABLISSEMENT**

**EAJE « BEBE A BORD »**

Association Vacances Nature

Bourg de born

47210 Saint-Eutrope-De-Born

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

 L’Etablissement d’Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) « bébé à bord » a été pensé par la Communauté des Communes du Pays Villeréalais (CCPV) qui a choisi de prendre la compétence « enfance jeunesse ». Les élus ont mis en oeuvre le projet de crèche en réalisant les travaux sur la Commune de Saint-Eutrope de Born. Ainsi, la crèche se situe au centre des communes appartenant au canton de Villeréal et à proximité de l’accueil de loisirs ainsi que de l’école primaire de Born. Les locaux ont été conçus en respectant les normes et règlements en vigueur. Les élus ont fait le choix de privilégier une démarche éco-citoyenne en installant des panneaux solaires, un système de chauffage par aérothermie, et un récupérateur d’eau de pluie pour l’arrosage du jardin. Ils ont également fait le choix d’une crèche d’une capacité de 12 places afin de garder un esprit convivial et familial à cette nouvelle structure. La CCPV a confié la gestion de la structure à l’Association Vacances Nature par délégation de service public. En effet, l’association ayant déjà fait ses preuves en matière d’accueil d’enfants et existant depuis janvier 1992 au sein de la Commune de Born, il était évident qu’elle était la mieux placée pour administrer la crèche. D’autant plus que l’association a la capacité et l’expérience de répondre aux attentes des familles, des enfants, et des jeunes. Ses équipes d’encadrement constituent un troisième cadre de référence au-delà de la famille et de l’école. Depuis, le 1er janvier 2013, la CCPV n’existe plus. En effet, ce territoire a fusionné avec deux autres pour former la Communauté des Communes Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP). Malgré ce changement, la crèche reste gérée par l’Association Vacances Nature jusqu’en 2020.

La crèche a pour mission essentielle, en lien avec le décret du 20 février 2007, de :

Veiller à la santé, à la sécurité, au développement et au bien-être des enfants qui lui sont confiés.

Apporter une aide aux parents afin qu’ils concilient au mieux leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Concourir à l’intégration sociale des enfants handicapés ou atteints d’une maladie chronique.

La crèche a ouvert ses portes en septembre 2008. Elle accueille en son sein 12 enfants par jour. Ces derniers sont présents soit à temps complet soit à temps partiel. Ils sont âgés de 10 semaines à 3 ans et évoluent dans la même pièce d’éveil. Ainsi, les plus jeunes sont dynamisés par les plus grands. A l’inverse, les plus âgés peuvent avoir un comportement de protection envers les nourrissons et ont la possibilité de régresser parfois. L’enfant doit donc faire sa place au milieu d’autres enfants qui n’ont pas forcément le même âge que lui et doit les respecter. Elle est ouverte de 7h30 à 19h00 afin de répondre au mieux aux parents qui exercent leur vie professionnelle loin de leur domicile ou qui tiennent un commerce, une exploitation agricole. Elle possède une équipe pluridisciplinaire afin d’assurer un accueil de qualité des enfants. L’association a fait le choix de sa Directrice en fonction de ses valeurs et expériences. Cette dernière est Educatrice de Jeunes Enfants Diplômée d’Etat. Elle est responsable du bon fonctionnement de la structure et garante des projets de la crèche. Et même si elle est sur le poste de direction, cela ne l’empêche pas de déléguer aux autres membres de l’équipe afin de les responsabiliser. Ainsi, toutes les professionnelles travaillant auprès des enfants peuvent accueillir, faire des transmissions, répondre aux besoins des enfants et de leur famille. Par ce choix de travail en équipe, chaque membre avec sa personnalité, sa formation, son expérience peut apporter sa contribution au projet en étant responsable, impliqué et reconnu. Le personnel de la crèche est constitué d’une auxiliaire de puériculture, de deux CAP petite enfance, d’un agent d’entretien qualifié qui assure aussi la confection des repas ainsi que d’une animatrice. Au moins trois membres de l’équipe sont titulaires du BAFA. Le projet éducatif évoque les valeurs éducatives et le fonctionnement général de la crèche. Le projet social stipule l’ouverture de l’établissement sur l’extérieur et la place des familles dans la structure.

**PROJET EDUCATIF**

Revu et corrigé en mars 2014

SOMMAIRE

1. **VALEURS ET OBJECTIFS**
2. **MODALITES DE FONCTIONNEMENT**
3. **La période d’adaptation**
4. **L’accueil des familles**
5. **L’accueil des enfants**

 **4. Les temps « forts » de la journée :**

a). les soins

 b). les repas et collations

c). les repos

1. **L’éveil et le développement de l’enfant :**

a). les ateliers et activités

b). les jeux autonomes

1. **VALEURS ET OBJECTIFS**

L’Association Vacances Nature défend des valeurs de laïcité, de liberté, d’égalité et de citoyenneté. Elle s’appuie sur des notions telles que :

 - le respect des convictions pédagogiques de chacun

 - la reconnaissance des droits de l’homme et de l’enfant et du droit à la différence

 - l’assurance de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

 Ces valeurs sont les conditions essentielles au bon fonctionnement de la crèche. L’Association Vacances Nature souhaite proposer aux équipes d’animation et d’encadrement, un cadre de travail non négociable mais laissant de grandes possibilités d’innovation en matière de projet pédagogique.

 Les différents accueils gérés par l’association répondent aux objectifs suivant :

* Mettre en place des règles de vie collective en respectant chaque individu, enfant et adulte, dans ses choix, son identité culturelle et son rythme de vie.
* Développer l’autonomie de tous les participants, enfants et adultes, d’une manière progressive, pouvant garantir la réussite de leurs initiatives.
* Favoriser l’expression de chacun tout en préservant sa personnalité.
* Orienter les ateliers sur l’environnement naturel, culturel et humain.

Afin de concourir à la réalisation de ces objectifs, trois éléments doivent être pris en compte :

* La vie quotidienne. C’est l’affaire de tous. Elle garantit des conditions sanitaires et de confort satisfaisants. C’est l’occasion de proposer aux enfants, en âge de les comprendre et de les réaliser, certaines règles d’hygiène et de vie collective.
* La relation entre les individus. Quel qu’en soit le type (adulte/adulte, enfant/enfant, adulte/enfant), elle est fondée sur la confiance et le respect mutuel. Aucun comportement violent ou agressif, aucun propos injurieux ou à caractère discriminatoire ne peut-être toléré. La conduite des adultes est dictée par leur sens des responsabilités, leur approche pédagogique et leur souci d’agir avec bienveillance auprès des enfants.
* L’activité. C’est un moyen privilégié d’animation dont les différents aspects (physique, manuel, d’expression…) sont adaptés à l’âge des enfants. Elle relève d’une pédagogie désireuse de favoriser la libre détermination de chacun. L’équipe a pour soucis d’y associer l’ensemble des participants. L’apprentissage de techniques intègre obligatoirement les notions de plaisirs et d’épanouissement.

L’accueil des jeunes enfants au sein de la structure, doit répondre à des objectifs afin de satisfaire aux besoins des enfants et des familles. Pour cela, l’équipe s’engage à :

* Mettre en oeuvre une approche globale de l’accueil et proposer les solutions les plus adaptées en fonction des rythmes biologiques et sociologiques des enfants.
* Inscrire l’accueil dans un environnement local : l’éveil des enfants passe par leur ouverture sur le monde qui les entoure.
* Contribuer à la conciliation familiale entre vie professionnelle et vie sociale.

Promouvoir l’innovation sociale afin d’aboutir à une structure d’accueil en totale adéquation avec l’environnement local (naturel, social, culturel…)

Favoriser l’implication des parents afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Il est important de concevoir l’accueil en crèche comme un temps et lieu d’apprentissage à la citoyenneté. L’enfant doit être l’acteur principal de ses temps libres ; les loisirs participent à une action sociale et culturelle. Afin que les valeurs qui définissent le projet éducatif soient atteintes, les différentes équipes d’encadrement et d’animation doivent se conformer à différents objectifs pédagogiques. Pour cela, chaque membre du personnel doit veiller à :

Encourager l’enfant à agir et à jouer tout en restant à l’écoute de sa demande.

Répondre aux besoins d’épanouissement de chaque enfant.

Respecter le rythme de vie individuel des enfants.

Développer la créativité et l’imagination par des activités manuelles, d’expressions et sportives ainsi que par des découvertes.

Développer la sociabilité de chaque enfant.

Respecter la personnalité et les opinions de chacun, sans faire apparaître de différence.

Offrir à tous les enfants des loisirs éducatifs et culturels en favorisant leur bien-être et leur confort.

Faire découvrir aux enfants notre environnement, leur faire découvrir ou redécouvrir la nature, les sensibiliser à l’écologie et au recyclage.

La directrice et son équipe adhèrent aux valeurs et objectifs de l’association. L’ensemble du personnel doit maintenant les appliquer avec détermination en accompagnant le jeune enfant dans son évolution tout en restant à l’écoute de ses besoins et ceux de sa famille.

 **II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

1. **La période d’adaptation :**

La période d’adaptation est très importante pour l’enfant, sa famille et le personnel. Elle est planifiée sur 15 jours en moyenne, en tenant compte des impératifs de la famille tout en privilégiant l’intérêt de l’enfant. Cette période est indispensable à l’enfant pour prendre des repères rassurants ainsi que pour nouer des relations avec les membres de l‘équipe. L’enfant a besoin de se situer dans ce nouveau lieu d’accueil, il pourra le faire en s’appuyant sur des repères temporels (moments forts de la journée), spatiaux (casiers personnalisés, coin dînette…) et humains (les professionnelles sont des références physiques et affectives). Tous ces repères ont pour fonction de sécuriser l’enfant et de lui permettre d’évoluer dans la structure avec plus d’aisance. Au-delà de sa fonction d’accueil, la crèche est aussi un lieu de rencontre et d’échanges pour les adultes : l’enfant restant fondamentalement au coeur des préoccupations de tous. Le but de ces échanges est de permettre aux adultes de mieux se connaître, d’établir des rapports de confiance tout en n’oubliant pas que l’objectif commun est de se relayer au mieux pour offrir aux enfants un sentiment de continuité entre la maison et la crèche. Lors de ces périodes de premières séparations, les parents pourront appeler, à tous moments, afin de prendre des nouvelles de leur enfant et de se rassurer.

1. **L’accueil des familles**

L’accueil est assuré par l’équipe. Il est personnalisé en fonction des besoins exprimés par la famille. Les professionnelles sont à l’écoute des parents et essayent de répondre dans la mesure de leurs possibilités aux demandes de ces derniers. Afin de faciliter la séparation et les retrouvailles, la famille est invitée à investir les lieux, à échanger avec l’équipe. Les professionnelles seront attentives à travailler en collaboration avec les parents et en complémentarité des familles. Au moment de l’accueil de l‘arrivée de l‘enfant, les membres de l’équipe écoutent et notent les transmissions des parents (nuit de l’enfant, repas du soir, vaccinations, la personne qui vient le chercher…) sur un cahier réservé aux professionnelles. Un cahier de liaison est mis en place pour chaque enfant afin de facilité la communication entre la famille et l’équipe, ce qui n’exclut pas les échanges verbaux. A la fin du temps d’accueil de l‘enfant, les professionnelles font les transmissions orales aux familles sur le déroulement de la journée ou demi-journée de leur enfant. Les parents peuvent plus facilement poser des questions lors de ces temps car ils sont, pour la plupart, davantage disponibles. L’équipe fera en sorte de répondre au mieux à leurs demandes. La directrice se tient à la disposition des familles si celles-ci ont besoin de communiquer avec elle. Les demandes de rendez-vous peuvent être notés sur le cahier de liaison ou pris par téléphone entre 13h et 15h.

1. **L’accueil des enfants**

L’accueil est également assuré par un membre de l’équipe. Il est adapté en fonction de la personnalité et des besoins du jeune enfant. Plus le parent est confiant plus l’enfant le sera. Les membres de l’équipe veilleront à ce que l’enfant dise bien au revoir à son parent avant que celui-ci sorte de la structure. Cela évitera que l’enfant cherche son parent et angoisse de ne plus le voir. Les professionnelles sont présentes auprès de l’enfant pour l’aider à mieux vivre cette séparation d’avec son parent. Pour cela, elles sont suffisamment à son écoute et « entendent et reçoivent » ses sentiments et émotions. L’accueil des enfants ne se fait pas uniquement au moment de leur arrivée mais il se fait sur l’ensemble de son temps de présence. L’équipe doit être vigilante à respecter l’individualité de chaque enfant tout en tenant compte du groupe. L’objectif est donc de reconnaître et de valoriser chacun d’eux au sein du groupe. L’enfant est considéré par l’équipe comme un individu à part entière qui évolue et se construit. Il est unique dans la mesure où il possède sa propre histoire, sa propre personnalité. Pour l’ensemble des professionnelles, prendre en compte l’enfant dans son individualité, c’est :

Accepter l’enfant tel qu’il est, en prenant en considération ses préoccupations du moment et son stade de développement. L’enfant est acteur de son développement d’où l’intérêt de favoriser son autonomie et de respecter ses rythmes.

Éviter de rentrer dans des comparaisons et des identifications.

Adapter les réponses en fonction des besoins de chaque enfant.

Respecter dans la mesure du possible le contexte familial de l’enfant et les conceptions qui en découlent (santé, alimentation).

L’accueil des enfants au sein de la structure se fait dans un milieu à la fois de liberté et de cadres : - les professionnelles offrent un milieu de liberté car l’enfant a besoin de faire ses propres expériences. Il peut ainsi découvrir, apprendre et être en interaction avec ses pairs. Les membres de l’équipe favorisent leurs expériences et leur indépendance en les laissant évoluer dans les différents espaces de la salle d’éveil, mais aussi en les valorisant dans leurs initiatives et en les aidant parfois dans leurs objectifs. Tout en accompagnant l’enfant, l’adulte doit lui laisser la possibilité de décider lui-même de ses mouvements, de ses actions, de ses désirs tout en veillant à ce que cela ne nuise pas au groupe. L’enfant est ainsi acteur de son développement et prend des responsabilités à son niveau. Pour contribuer à ce milieu de liberté, l’espace a été conçu de façon à ce que les enfants puissent accéder à un grand nombre de jeux. De même, une grande place est laissée à l’activité autonome.

Un milieu de liberté c’est également laisser l’enfant s’exprimer et libérer ses émotions. A leurs âges, il est difficile pour eux de trouver les moyens adaptés à l’expression de leurs ressentis. La position de l’adulte doit être celle d’encourager et offrir à l’enfant la possibilité de s’exprimer. - l’équipe offre en parallèle un cadre structurant aux enfants qu’elle accompagne au quotidien. Ce cadre permet de préparer l’enfant à la réalité de la vie : tout n’est pas permis, tout n’est pas possible. C’est la base de la socialisation et une façon de les préparer à la vie d’adulte. L’enfant a besoin pour s’épanouir de trouver un cadre sécurisant qui est impulsé par les limites établies par les professionnelles et par les différents repères donnés par la structure. Chaque enfant est appelé à devenir un individu intégré dans une collectivité et c’est pour cette raison qu’il doit apprendre à respecter certaines règles et à se confronter à des limites. Dans l’enceinte de la structure, les règles permettent de créer un environnement sécurisant. Elles donnent des repères aux enfants et assurent une stabilité. Elaborées par la directrice et son équipe, elles doivent être adoptées par tous, ainsi les enfants seront rassurés dans un cadre qui ne change pas en fonction des personnes. Les règles et limites sont souvent une source de frustrations pour l’enfant. Elles nécessitent donc de l’adulte un accompagnement soutenu. Par conséquent, la crèche vise à développer une éducation globale par son accueil. Pour se faire, les besoins fondamentaux du jeune enfant doivent trouver une réponse satisfaisante. C’est la condition indispensable pour que l’enfant soit disponible et découvre le plaisir de développer ses capacités, ses connaissances ; mais aussi pour agir, découvrir, construire sa personnalité et s’affirmer comme sujet dans le groupe social. De ce fait, respecter les besoins de l’enfant n’est pas une finalité de l’équipe, c’est un moyen, une condition nécessaire pour pouvoir remplir notre mission d’éducation.

1. **Les temps « forts » de la journée :**

Les temps « forts » de la journée correspondent à des repères temporels pour l’enfant comme les temps de soins, de repas et de repos. Ces moments ont lieu chaque jour quasiment à la même heure.

1. les soins :

 Ils correspondent essentiellement à des soins d’hygiène et de confort. Il s’agit des changes (couches lavables, liniment oléo-calcaire, savon cadum…), du lavage des mains et de la figure (les plus grands le font sans l‘intervention de l‘adulte). Ces soins prodigués à l’enfant permettent une relation de proximité avec lui. L’enfant a donc l’exclusivité de l’adulte lors de ces temps. Des soins un peu plus spécifiques peuvent être donnés si l’enfant a un érythème fessier par exemple, s’il s’est écorché ou cogné. Aucun médicament ne peut être administré au sein de la crèche par le personnel. Seules les familles dont l’enfant est atteint d’une maladie chronique ou de handicap pourront présenter une demande spécifique. En cas de fièvre supérieure à 38.5°C, l’équipe appelle les parents. Si ceux-ci ne sont pas disponibles, le personnel contacte le service d’urgence. Seul un médecin du 15 peut autoriser un membre du personnel à donner un antipyrétique. En cas d’urgence, l’équipe appellera le service d’urgence. Les parents seront informés, dans les plus brefs délais, en cas de maladie ou d’accident.

 b). les repas et collations

 Les temps de collations et repas représentent des moments conviviaux qui mettent en jeu la relation avec l’autre et l’intégration de certaines règles de vie (politesse, respect de la nourriture, recyclage…). Ces repères temporels font également partie des temps d’échanges privilégiés entre enfant et adulte. Ces moments permettent un véritable éveil sensoriel à part entière, l’équipe est vigilante à présenter chaque plat de façon soignée et appétissante.

Les notions d’hygiènes, de confort et d’autonomie sont abordées avec l’enfant notamment par le biais du lavage de mains et du visage. L’adulte permet à l’enfant d’apprendre, petit à petit à se servir de ses couverts. Il veille à attirer la curiosité gustative des enfants qui découvrent des nouvelles saveurs au fur et à mesure de leur développement. L’association et la directrice de la crèche ont décidé que la préparation des repas se ferait avec essentiellement des produits frais de saison et le plus possible issus de l’agriculture biologique. Les repas des nourrissons seront donnés à la demande de l’enfant et en tenant compte des indications de la famille. Pour les plus grands, ils seront servis à partir de 11h30 et seront suivis du brossage de dents sans dentifrice puis avec quand ils sauront se rincer la bouche. Une autre collation sera servie à partir de 15h30. Elle sera constituée d’un laitage et de tartines. De l’eau est proposée à tous les repas mais aussi en dehors de ces temps.

c). les repos

L’aménagement du temps et des espaces de repos sont étudiés pour répondre aux besoins des enfants avec le souci constant de respect de ses rythmes et de ses attentes, dans un climat de sécurité physique et affective. Chaque enfant possède son propre matelas. La crèche possède deux dortoirs apaisants de couleur bleue où l’intensité des lumières peut être réglée. Chaque dortoir peut accueillir 6 enfants en même temps. Des conditions favorables à l’endormissement sont mises en place : un adulte accompagne le sommeil des enfants par sa présence rassurante, le « doudou » est disposé près de l’enfant, etc. Dans la journée, l’enfant qui demande à se reposer et à être un peu seul se voit proposer deux possibilités : un espace douillet de détente aménagé avec des coussins sur un tapis, ou le coin bébé s’il est libre, ou encore son propre lit.

1. **L’éveil et le développement de l’enfant :**

La forme essentielle d’activité de l’enfant est le jeu. C’est le signe de sa bonne santé, de son bon développement. C’est en jouant que l’enfant prend conscience du réel, qu’il s’implique dans l’action, qu’il élabore son jugement, son raisonnement et également, qu’il assimile les rôles et statuts sociaux en s’identifiant aux adultes. Pour cela, les jeux autour de la dînette et des poupées sont à la disposition des enfants en permanence. Toutes les activités sont ludiques. Les membres du personnel font de la crèche un milieu riche, créent des espaces de jeux permettant l’expérimentation. Toutes les occasions seront saisies quant à l’exploration par le jeu de l’ensemble des possibilités du matériel éducatif, mais aussi, du corps, de la voix, etc. L’équipe met à la disposition des enfants des objets qui font appel à leurs expériences antérieures et à leurs intérêts (voitures, animaux, livres, et autres objets). L’enfant développera harmonieusement ses capacités dans la mesure où il aura été « entendu » par l’adulte. C’est pourquoi l’équipe est attentive à chaque personnalité et profite des moments privilégiés pour faire évoluer l’activité de l’enfant : l’écouter, l’accompagner dans ses choix, dans ses jeux parfois, s’émerveiller avec lui, à saisir ses désirs, ses intentions… L’éveil et le développement de l’enfant ne peuvent se faire sans respect mutuel entre l’enfant et les professionnelles. Ainsi, la confiance réciproque et la valorisation de chaque moment doivent être quotidien. Les temps d’activités et les moments de jeux sont des périodes de la journée propices à cela. Toutefois, le fait que le jeune enfant soit un être en perpétuel mouvement entraîne des exigences quant à l’organisation matérielle des temps d’activités. Ainsi, les jeux en, plein air sont privilégiés ainsi que les activités visant à développer la motricité : baby-gym, promenades, jeux de transvasement jeux d’encastrement…

a). les ateliers et activités

 Ces temps d’animation sont adaptés aux capacités et aux attentes particulières de chaque enfant. Ils sont organisés de manière à inviter l’enfant à participer (à aucun moment l’enfant se verra obligé de faire l’activité). Ils s’inscrivent dans la durée de manière à observer une progression chez l’enfant. Ils ont essentiellement lieu le matin de 10h00 à 11h00. Des petits groupes d’enfants sont constitués lors des ateliers et activités afin que la professionnelle qui organise ces moments soit davantage à l’écoute de chacun. Les différentes activités proposées permettent entre autre : - la découverte de la nature et de l’environnement local - l’apprentissage de la vie en collectivité - le développement de la citoyenneté - l’évolution de l’enfant vers l’autonomie - l’éveil sensoriel - l’éveil psychomoteur et le développement de la motricité fine. - l’éveil à l’imaginaire, à la culture et à l’art - le développement du langage. Les différents ateliers proposés sont : - l’atelier lecture - l’atelier peinture - l’atelier musique - l’atelier cuisine - l’atelier gym…

b). les jeux autonomes

 Le jeu étant une des activités principales et nécessaires à la construction des jeunes enfants, une grande place est réservée aux jeux autonomes. En effet, des temps de jeux spontanés, libres, symboliques, moteurs sont prévus pendant les temps d’accueil, dans l’après-midi et quand le besoin sans ressent. Ainsi les enfants peuvent à tout moment, sortir des caisses de jeux tels que légos, puzzles, poupées, dînette… Ces temps de jeux permettent à l’équipe d’observer les enfants en train d’évoluer. Le fruit de ces observations permet de mieux connaître l’enfant, de suivre son développement, de comprendre ses demandes et attentes, de prévenir des éventuelles difficultés. De plus, un regard porté par l’adulte est sécurisant pour l’enfant et lui permet d’exister et d’évoluer avec plus d’aisance. C’est parce qu’un regard est porté sur eux que les enfants multiplient leurs expériences. Le projet éducatif se voit concrétisé par le projet pédagogique qui donne du sens aux besoins du jeune enfant, aux actes de la vie quotidienne, et aux temps d’activités proposés. L’équipe, animée par la directrice, s’attachera à élaborer un projet pédagogique et à engager des actions qui visent à : - répondre aux besoins relatifs au bien-être du jeune enfant et ceux relatifs à l’affirmation de sa personnalité. - mettre en oeuvre les moyens pour développer un accueil de qualité. - favoriser l’acquisition de l’autonomie. - permettre l’apprentissage de la vie sociale et développer la notion de citoyenneté chez l‘enfant.

 **PROJET SOCIAL**

Revu et corrigé en mars 2014

SOMMAIRE

1. **VALEURS ET OBJECTIFS**
2. **CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL**
3. **ACCUEILS SPECIFIQUES**
4. **PLACE DES FAMILLES DANS L’ETABLISSEMENT**
5. **VALEURS ET OBJECTIFS**

Afin d’avoir une cohérence dans la politique jeunesse du territoire, il est nécessaire, pour l’association d’avoir une bonne coordination des différents services d’accueil : crèche, RAM, accueil de loisirs, accueil périscolaire, accueil de jeunes… L’Association Vacances Nature développe des partenariats avec les pouvoirs publics, les collectivités locales et territoriales ainsi que les acteurs de l’éducation et de la santé pour que les différents accueils poursuivent pleinement leur utilité. Elle agit pour que davantage d’enfants et de jeunes aient droit à des accompagnements de qualité.

La structure fournit un lieu de réflexion et constitue une force de proposition, en lien avec les ressources locales, en terme d’accueil de jeunes enfants en collectivité. La crèche partage ses locaux avec le Relais d’Assistantes Maternelles (RAM). Ces deux structures participent au schéma local de développement de la politique petite-enfance sur le territoire de la Communauté des Communes.

Au service des collectivités locales et principalement des enfants qui lui sont confiés et de leurs parents, la crèche a besoin de la participation de ces derniers pour leur apporter satisfaction en terme de service, comme ils ont besoin de la structure pour concilier leurs différents temps de vie (activité professionnelle, sociale, personnelle...)

L’avenir se prépare ensemble, c’est-à-dire en complémentarité avec tous les acteurs (organismes de financement, la PMI, les collectivités territoriales, l’association, les salariés et les familles) qui ont chacun une place bien définie.

Privilégier la responsabilisation, la solidarité, la participation sont les valeurs qui animent ce projet.

Les objectifs de ce projet social sont :

 - assurer un accueil de qualité des jeunes enfants en tenant compte de l’environnement local,

 - assurer l’égal accès de tous à la structure et aider les familles les plus en difficultés,

 - conforter les parents dans leur responsabilité et leur rôle de premier éducateur de l’enfant.

1. **CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL**

Des projets et conventions seront à établir avec plusieurs établissements situés sur Saint Eutrope de Born et La crèche est implantée dans le bourg de Born situé sur le village de Saint Eutrope de Born qui comprend 663 habitants. Cette Commune a toujours soutenue une politique enfance sur son territoire ; elle se trouve au centre du canton de Villeréal qui se trouve au nord du département du Lot-et-Garonne, à la frontière de la Dordogne. Les familles domiciliées sur la communauté des communes seront prioritaires ainsi que les enfants du personnel de l’association.

Les familles du secteur appartiennent toutes à des secteurs d’activités très différents. Les parents font parfois de nombreux kilomètres pour aller travailler, d’autres ont des professions libérales qui exigent des horaires larges, d’autres encore ont des activités saisonnières dans l’agriculture ou le tourisme. Certains sont en insertion professionnelle ou ne travaillent pas. La structure doit s’adapter à chacun d’eux et propose une amplitude horaire de 7h30 à 19h00. Cette plage horaire est un peu plus large que celles rencontrées habituellement. La crèche adapte également ses dates de fermeture afin qu’aucune famille soit pénalisée notamment au mois d’août qui est la période du ramassage des prunes et de l’activité touristique.

La crèche s’ouvre sur le village puisqu’elle se situe au bourg de Born et qu’elle est visible depuis la route de Saint Eutrope de Born / Villeréal. Elle est placée entre l’Ecole Primaire et l’Accueil de Loisirs. Ainsi, les jeunes enfants pourront observer les plus grands se déplacer entre ces deux établissements et suivre le rythme de leurs mouvements dans le bourg. Les enfants fréquentant la crèche et le RAM pourront observer de leur espace de vie les grands de l’Accueil de Loisirs qui évoluent dans leur jardin. Le village et ceux environnant s’ouvrent sur la structure. Grâce à l’existence de celle-ci, les jeunes couples n’hésitent pas à venir s’y installer ou à y rester et voient leurs progénitures grandir sur le même territoire.

Des projets en commun ont été établi avec le personnel de l’Accueil de Loisirs afin que certains d’entre eux interviennent auprès des jeunes enfants en animant des ateliers (ex : atelier autour de la nature, de la photographie), ou proposent des spectacles joués par les plus grands. Des sorties à la bibliothèque, qui se situe à quelques mètres de la crèche, sont réalisées. Enfin, un projet de classe passerelle avec l’école maternelle de Saint Vivien est instauré et un avec celui de l’école maternelle de Villeréal est fortement envisagé.

1. **ACCUEILS SPECIFIQUES**

 Les accueils spécifiques correspondent aux accueils d’enfants ayant un handicap, de ceux ayant une maladie chronique ou de ceux ayant des difficultés sociales, familiales.

 La structure permet l’accueil d’enfants atteints d’un handicap ou de maladie chronique sous réserve que leur état de santé ne nécessite pas de soins particuliers et qu’il est possible de les prendre en charge en fonction du nombre d’enfants déjà présents. Après avoir fait l’objet d’une réflexion entre l’équipe, le médecin PMI, la famille et le médecin traitant, les modalités de cet accueil, sont définies dans un projet d’accueil individualisé.

L’attribution d’une place d’accueil en urgence peut être motivée par des évènements imprévus, par exemple : l’hospitalisation d’un parent, ou bien par un accueil à caractère social préventif, voire curatif, ou autres raisons…

1. **PLACE DES FAMILLES DANS LA STRUCTURE**

Chaque famille adhère à l’Association Vacances Nature. Les parents qui ont le désir de s’impliquer dans la vie de l’association peuvent devenir membres du bureau. Ainsi, les familles ont la possibilité de s’investir dans le fonctionnement de l’association.

L’équipe de la crèche incite les parents à s’impliquer dans la vie de la structure, en participant aux réunions, aux sorties et/ou en animant des ateliers pour faire partager leur savoir faire. Il peut y avoir également des échanges familles/équipe pour l’organisation de fêtes.

 La crèche est un lieu où circule les informations entre professionnelles et familles sur la santé, l’éducation et les ressources locales.

 L’ensemble du personnel se rend disponible pour répondre aux interrogations explicites ou implicites des familles.

Des affiches d’information et de sensibilisation sont affichés par l’équipe.

Des rencontres à thème ont lieu 4 fois dans l’année, notamment en collaboration avec le RAMP, l’association des parents d’élève et le Réseau d’Ecoute, d’Appui et d’Accompagnement des Parents.

En ce qui concerne la collaboration parents/professionnelles, il est important de rappeler que tout est une question de cohérence et de bon sens de la part de chacun. Cette cohérence se construit progressivement par la relation à l’autre, l’observation et les échanges. La richesse et l’harmonie de ces relations font de la crèche un lieu où il fait bon vivre. L’objectif commun est de se compléter, de s’harmoniser au mieux afin d’offrir aux enfants un accompagnement de qualité au quotidien. Ces temps de coopération sont une aide pour la connaissance mutuelle et l’instauration de la confiance. Il constitue aussi de nouvelles ouvertures. Les parents ont l’occasion d’observer les enfants évoluer avec d’autres adultes et enfants. Cela peut leur permettre de dédramatiser et de prendre du recul dans la relation avec leur enfant. Le bon fonctionnement de la structure ne repose pas sur une ou quelques personnes mais sur l’engagement et l’investissement de tous. Chaque individu, par sa personnalité, ses richesses, est concerné et peut apporter sa contribution à la vie de la crèche. Si un parent décide d’intervenir au sein du groupe d’enfant pour animer un atelier par exemple, il doit veiller à travailler dans le même sens que l’équipe. Ceci implique, de sa part, qu’il se distancie parfois, de ses conceptions éducatives, personnelles, familiales et culturelles. Les professionnelles seront là pour l’aider dans cette tâche. Toutefois, elles veillent également à prendre en considération les suggestions des familles.

L’évaluation de ce projet d’établissement s’inscrit dans un processus continu intégré au quotidien. L’équipe s’interroge régulièrement sur ses pratiques associant à sa réflexion parents et partenaires. Elle se forme par des lectures professionnelles. Des formations individuelles ou en groupe sont proposées chaque année.